



LABORATOIRE CENTRAL DES PRESURES

LE LAUNAY BP 2 F-22140 PRAT (France)

Tél. : 02.96.47.01.46 * Fax : 02.96.47.06.28

SIRET 329 768 022 000 25 - Code APE 2014Z - S.A.S. au Capital de 80000 €



Agrément CEE 22 254 02

ATTESTATION

Nous soussignés, société Laboratoire Central des Présures S.A.S. (L.C.P.) Le Launay BP 2 22140 PRAT garantissons que les présures animales et les solutions de chlorure de calcium alimentaire (issues de la chimie minérale) que nous produisons et commercialisons ne contiennent pas :

- ◆ **D'OGM, de parties d'OGM, de produits issus d'OGM suivant les deux règlements publiés au Journal Officiel de la Communauté Européenne du 18 octobre 2003 : Règlement 1829/2003/CE et Règlement 1830/2003/CE**
- ◆ **De produits allergènes tels que :** lupin et produits à base de lupin ; mollusques et produits à base de mollusques ; céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de céréales ; crustacés et produits à base d'œufs ; poissons et produits à base de poissons ; arachides et produits à base d'arachides ; soja et produits à base de soja ; lait et produits à base de lait (y compris le lactose) ; fruits à coque, à savoir amandes (*amygdalus communis L.*), noisettes (*corylus avellana*), noix (*juglans regia*), noix de cajou (*anacardium occidentale*), noix de pécan (*carya illinoensis [wangenh] k koch*), noix du Brésil (*bertholletia excelsa*), pistaches (*pishtacia vera*), noix de Macadamia et noix du Queensland (*macadamia ternifolia*) et produits à base de ces fruits ; céleri et produits à base de céleri ; moutarde et produits à base de moutarde ; graines de sésame et produits à base de graines de sésame ; anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimés en SO² ; levures et hydrolisats ; maïs et dérivés ; fructose et saccharose ; BHA & BHT (E320 & E321) ; cochenille E120 ; azorubine E122 ; amarante E123 ; acide sorbique et sorbate E200 à E203 ; glutamates E621 à E625 ; acide glutamique E620 ; tartrazine E102 ; jaune orangé E104 ; acide benzoïque et benzoate E210 à E219 ; rouge cochenille E124 ; phénylalanine **suivant la directive 2006/142/CE du 22 décembre 2006, modifiant la directive 2005/26/CE.**

Pour votre information, nos présures contiennent du benzoate de sodium (E211) et du sorbate de potassium (E202) pour une valeur totale inférieure à 1 %.

Fait à Prat, le 16 mars 2009, pour valoir ce que de droit.

Albert BOUQUIN
Le Président Directeur Général